

Séance du 12 avril 2021

2020/040

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Noémie DEUTSCH, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Hélène FRANCES, Juliette SALANNE, Jean-Christophe MADELAINÉ, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Jean-Baptiste MARTINEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Ingrid BOUTARFA
En zoom : Bernard LHOSSEIN, Michel DUHAMEL, Caroline ECORCHON

Absents : Jean TRILLE (procuration pour Bernard JOUCLA), Bruno CAZERES (procuration pour Jean-Christophe MADELAINÉ), Laetitia CAZABAN,

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'INSTALLATION D'UN CITY STADE

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune souhaite installer un city-stade au quartier Lapassade. Un city-stade est un terrain multisports, une installation urbaine se présentant sous la forme d'un ou plusieurs terrains entourés d'une enceinte en une zone bien définie et proposant diverses activités sportives.

A Ibos, ont été retenues les activités suivantes : handball, football, basketball.

Ce projet a été évoqué et validé en commission travaux le 27 janvier, puis en bureau municipal le 15 février.

Une consultation a été lancée. Après analyse par les élus de la commission travaux, l'offre la mieux-disante est celle du groupe SAE Tennis d'Aquitaine d'un montant de 78 588 € TTC.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tous les documents permettant la conclusion du marché avec le groupe SAE - Tennis d'Aquitaine, pour un montant de 78 588 € TTC.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le... 16 AVR. 2021
de la publication le... 16 AVR. 2021
IBOS,
Le... 16 AVR. 2021

Le Maire,



Denis FEGNE

Le Maire,

Denis FEGNE

